

Paris, le 26 avril 2026
N° 93 / ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

OBJET : concours de sélection militaire en vue d'une admission en institut de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État – cycle 2027-2029.

RÉFÉRENCES : a) décret n°2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées ;
b) décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;
c) décret n°2017-984 du 10 mai 2017 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière ;
d) arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste ;
e) arrêté du 21 avril 2022 modifié relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire ;
f) arrêté du 4 juillet 2025 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée ;
g) arrêté du 2 avril 2026 relatif au concours de sélection militaire pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste ;
h) arrêté du 17 avril 2026 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2026 pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste.

ANNEXES : sept

Cette note d'information présente les éléments nécessaires à la constitution du dossier de candidature au concours de sélection militaire en vue d'une admission en Institut de formation d'infirmiers anesthésistes (IFIA).

Les candidats admis à cette sélection seront autorisés à présenter les concours d'entrée en école d'infirmiers anesthésistes pour le cycle 2027-2029.

Le médecin général inspecteur Guillaume **PELÉE de SAINT-MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

Jou supplan

**Le médecin chef des services
Laurence CALVO**
Chef de service de
l'Académie de santé des armées
Chef d'état-major de
l'École du Val-de-Grâce

ANNEXE I

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

1. POSTES OUVERTS

Le nombre de postes ouverts pour présenter le concours d'entrée en institut de formation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) est fixé à 20 (vingt) par arrêté de 8^e référence.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 8 juin 2026 ;
- Le jury se réunira 08 juillet 2026 pour étudier les dossiers de candidature et sélectionner les candidats autorisés à présenter les concours d'entrée en IFIA.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être en position d'activité et avoir validé la période probatoire mentionnée à l'article 8 du décret du 12 septembre 2008 susvisé ;
- détenir un certificat médico-administratif d'aptitude délivré lors d'une visite médicale périodique. Le certificat doit être valable à la date de l'acte de candidature et comporter une aptitude générale à servir en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, notamment en opérations extérieures. En cas de restrictions notables à l'emploi, le certificat devra préciser les conclusions d'un conseil de santé ;
- pour les candidats souhaitant servir à bord d'un bâtiment de la Marine nationale, détenir une aptitude médicale à la mer ou à la navigation sous-marine selon le cas, valable à la date de l'acte de candidature ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L.4311-33 ou à l'article L.4311-12 du code de la santé publique permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique ;
- pouvoir justifier au minimum de deux ans de service militaire effectif en qualité d'infirmier, au 1^{er} jour du mois de la tenue de la procédure de sélection.

Le nombre de candidatures à la sélection militaire est limité à trois au cours de la carrière.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexe, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde (annexe II) ;
- une lettre dactylographiée du candidat exposant ses motivations et son projet professionnel détaillé ;
- un formulaire de reconnaissance du lien au service, prévu à l'annexe XI de l'arrêté du 4 juillet 2025 susvisé, signé (annexe III) ;

- un curriculum vitae ;
- une copie des titres, diplômes et attestations de formation ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité) ;
- une fiche synthèse issue du SIRH;
- une fiche de renseignements (annexe IV) sur laquelle les avis hiérarchies étayés concernant la motivation et le projet professionnel seront renseignés ;
- une fiche de recueil des desiderata du candidat (annexe V) ;
- un engagement sur l'honneur du candidat mentionnant le nombre précédent de présentations à la présente sélection militaire ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude dont le modèle est fixé par instruction ministérielle ;
- une demande d'autorisation à concourir (annexe VI).

4.2 Transmission du dossier de candidature

Un exemplaire électronique, nommé IADE_2026_NOM_Prénom et regroupant en un fichier unique l'ensemble des pièces du dossier présentées précédemment, sera envoyé à la hiérarchie du candidat et copie au bureau des concours :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau concours accuse réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 en cas de non-réception de l'accusé de réception.

L'autorité hiérarchique finale transmettra au bureau concours les annexes IV et VI complétées des avis recueillis au préalable sans en informer le candidat.

5. IMPORTANT

5.1 Diffusion de la note d'information

La présente note, diffusée uniquement par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

5.2 Publication des résultats

La liste des candidats autorisés à présenter les concours d'entrée en IFIA sera publiée sur le site institutionnel de l'École du Val-de-Grâce.

ANNEXE II



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de santé des armées

**Concours sélection militaire 2026
en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes
diplômés d'État – cycle 2027 - 2029**

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Courriel personnel :

Année 2026

Cette page ne comportera aucun autre élément.

ANNEXE III

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LIEN AU SERVICE

Vu le [décret 2002-1490 du 20 décembre 2002](#) modifié fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, notamment son article 12 ;

Je soussigné(e)

Candidat(e) à l'épreuve de sélection militaire afin d'obtenir l'autorisation de me présenter aux concours d'admission en institut de formation d'infirmiers anesthésistes pour d'obtenir le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, je reconnais avoir été informé(e) qu'en cas de réussite au concours d'entrée et de financement par le service de santé des armées :

- je resterai en position d'activité pendant une durée égale au triple de la période de formation, à compter du début de la formation spécialisée ;
- je serai tenu(e) au remboursement des rémunérations perçues durant la période de formation spécialisée dont j'aurai bénéficié, proportionnellement au temps de service me restant à accomplir, en cas de rupture du lien au service, pour toute autre cause que l'invalidité médicale dûment constatée
- je rejoindrai l'affectation qui me sera assignée en cas de réussite au diplôme d'État ou l'affectation décidée par la direction centrale du service de santé des armées selon les besoins du Service, en cas d'échec au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste, ou de cessation anticipée de la formation.

À, le

Le (La) (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE IV

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

(Parties 1 et 2 à remplir par le candidat ; parties 3 et 4 à remplir par le chef d'établissement)

1. ÉTAT CIVIL.

NOM (de naissance) :

NOM (marital éventuel) :

PRÉNOM(S) :

GRADE :

AFFECTATION :

N° identifiant défense :

N° téléphone professionnel et personnel :

Adresse électronique professionnelle et personnelle :

J'atteste sur l'honneur (rayer la mention inutile) :

- Avoir déjà présenté fois la sélection militaire IADE
- Ne pas avoir présenté la sélection militaire IADE.

A, le
Signature

2. HISTORIQUE DES AFFECTATIONS ET DES EMPLOIS TENUS.

DU.	AU.	AFFECTATION.	SERVICE.	FONCTION.

3. APPRÉCIATION DES QUALITÉS PROFESSIONNELLES DU CANDIDAT.

	POINT FORT	NORMAL	PERFECTIBLE	NON EVALUÉ
MOBILISATION DES CONNAISSANCES				
CAPACITÉ D'ORGANISATION				
RESPECT DES PROCÉDURES ÉTABLIES				
CAPACITÉ D'ADAPTATION				
CAPACITÉ À ANTICIPER, PRISE D'INITIATIVE				
MAÎTRISE DE SOI, COMPORTEMENT FACE À L'URGENCE				
TRAVAIL EN EQUIPE				
ADHÉSION À L'INSTITUTION				

4. APPRÉCIATIONS SUR LE PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT FORMULÉES PAR LE CHEF D'ORGANISME DU CANDIDAT SOUS COUVERT DE LA HIÉRARCHIE :

Avis du cadre de santé ou médecin-chef d'antenne médicale :

Avis du cadre supérieur ou infirmier cadre de santé du CMA de rattachement

Avis du directeur des soins ou médecin chef du CMA de rattachement

Décision du médecin-chef de l'HIA ou de la DMF (l'autorité hiérarchique finale émettra une décision comprenant une des mentions suivantes: très favorable, favorable, réservé ou défavorable).

À, le

Le(La) chef(fe) d'organisme (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE V

FICHE DE RECUEIL DES DESIDERATA

ANNÉE : 2026

NOM (de naissance) :

NOM (marital éventuel) :

PRÉNOM(S) :

GRADE :

AFFECTATION :

Organismes civils de formation d'infirmiers anesthésistes choisis pour présenter les concours d'entrée (entre 1 et 3 maximum selon la liste définie en annexe VII).

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Observations éventuelles :

À, le

Le(La) (grade, nom, prénom, signature)

ANNEXE VI

Affectation

A XXXXXXXXXX, le XXXXXX

Le XXXXXXXXXXXXXXX

à
MXXXX le médecin-chef de l'HIA ou Madame la
directrice de la médecine des forces

Objet : demande d'autorisation à présenter le concours de sélection militaire 2026 en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État – cycle 2027 – 2029.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à présenter le concours de sélection militaire 2026 en vue d'obtenir une admission en organisme civil de formation d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État pour le cycle 2027 – 2029.

Avis :

Favorable : ☐

Défavorable : ☐

Signature

MXXXX le médecin-chef de l'HIA ou Madame la
directrice de la médecine des forces

ANNEXE VII
LISTE DES INSTITUTS DE FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE

HIA CONCERNÉS.	INSTITUTS DE FORMATION.
HSA ROBERT PICQUÉ. 11° CMA – Toulouse, 12° CMA – Bordeaux, 13° CMA – Rochefort.	Ecole d'IADE CHU de Bordeaux Institut des métiers de la santé Pellegrin - rue Francisco Ferrer 33076 Bordeaux Cedex
	École d'IADE CHU de Poitiers 2, rue de la Milétrie – 6 ^e étage Institut Régional de Formation des Professionnels de santé (IRFPS) - 86021 Poitiers Cedex
	Institut d'IADE Pôle régional d'enseignement et de formation aux métiers de la santé (PREFMS) 74, Voie du TOEC - TSA 40031 – 31059 Toulouse Cedex 9
HRIA LEGOUEST 4° CMA – Metz, 5° CMA – Strasbourg, 6° CMA – Besançon.	Ecole d'IADE du CHRU de Nancy - Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot – CO 60034 - 54035 Nancy Cedex
	Ecole d'IADE du CHU de Dijon Bourgogne 12, Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 - 21019 Dijon Cedex
	École d'IADE - Institut régional de formation 6, rue Saint-Marc - 67000 Strasbourg Cedex
	Ecole d'IADE du CHU de Besançon– IFPS Paulette Guinchard 1 rue Françoise Dolto – 25030 Besançon Cedex
HSA DESGENETTES 7° CMA – Varcès, 8° CMA – Lyon.	Ecole d'IADE – HCL – site Clémenceau 1, avenue Georges Clémenceau - 69230 Saint-Genis-Laval
	Ecole d'IADE du CHU de Clermont-Ferrand 1, Boulevard Winston Churchill 63000 Clermont-Ferrand
	IPFS – Ecole d'IADE du CHU Grenoble Alpes CS 10217 - 38043 Grenoble Cedex 9
HNIA SAINTE-ANNE HNIA LAVERAN 9° CMA – Marseille, 10° CMA – Nîmes.	IFMS du CHU de Montpellier 1146, avenue du Père Soulas - 34059 Montpellier Cedex 5
	IFMS du CHU de Nîmes Rue du professeur Henri Pujol - 30029 Nîmes Cedex 9
	IRFSS Houphouët Boigny (APHM) 416, Chemin de la Madrague 13314 Marseille Cedex 15
	École d'IADE du CHU de Nice – fondation Bellet 10 avenue Banco - 06300 Nice
HRIA CLERMONT- TONNERRE 14° CMA – Tours, 15° CMA – Rennes, 16° CMA – Brest.	Ecole d'IADE du CHRU de Tours 2, boulevard Tonnellé - 37044 Tours cedex 9
	IFIS du CHU de Nantes 50, route de Saint Sébastien - 44093 Nantes Cedex 1
	IFPS CHU de Brest La Cavale Blanche Boulevard Tanguy Prigent - 29609 Brest Cedex
	École d'infirmiers anesthésistes - CHU Rennes Pontchaillou 2, rue Henri le Guilloux - 35033 Rennes cedex 9
HNIA BEGIN HNIA PERCY 2° CMA – Ile de France, 3° CMA – Lille.	Ecole d'IADE Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) Campus Ady Steg 4 ^{ème} étage 8, rue Maria Helena Vieira Da Silva - 75014 Paris
	ERIADE – UFR Simone Veil 2, avenue de la Source de la Bièvre 78180 Montigny-Le-Bretonneux
	Institut formation inter hospitalier Théodore Simon – Ecole d'IADE 19, avenue de Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex
	Ecole d'IADE du CHU de Lille – Institut Gernez Rieux 2, rue du Dr Schweitzer – CCS 700001 59037 Lille Cedex

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DMF
- DHA
- BSPP
- MARINS POMPIERS
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- CERH SSA (pour personnels isolés)
- IRBA
- CESP
- DAPSA
- DCSSA
- DAGRH
- DSIN-S
- EVDG
- EMSLB

- COPIE :
- archives